

Département  
De Vaucluse



SEANCE  
27 septembre 2023

**OBJET :**  
*Convention  
constitutive d'un  
groupement de  
commande Grand  
Avignon/Ville  
Performances  
énergétiques ACTEE*

**RAPPORTEUR :**  
*Le Maire*

**N°**  
**2023-09-02**

**PJ :**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

**Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 18**

Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – William BOUQUET – Corinne CRISTOFARO – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Christian GUICHARD – Jean-Paul DELCASSO – Sylvia MOUCADEL – Anthony GIACOMONI – Marjorie BARRÉ – Line PIGHINI – Patrick MOUTTE – Jean-Philippe TESTUD – Christine D'INGRANDO

**Étaient Excusés : 11**

Serge BERNABÉ représenté par Christian GUICHARD  
Fanny JUSTINESY-GAMBARARA représentée par Guy MOUREAU  
Régis PHALY représenté par Aurore CHANTY  
Rose-Marie RUBIRA-GEOFFRAI représentée par Josette PULITI  
Odile BOUCHARD-TRUPHEMUS représentée Jean-Luc BARCELLI  
Sabah BOULMAIZ représentée par Alain MAGGI  
Audrey TRALONGO représentée par Marjorie BARRE  
Marion PAPADOPOULOS représentée Anthony GIACOMONI  
Aurélié NOUGIER représentée par Corinne CRISTOFARO  
Jennifer MACIA représentée par Patrick MOUTTE  
Denis DUCHENE représenté par Jean-Philippe TESTUD

**Absent :**

**Secrétaire de Séance : Josette PULITI**

☞ ☞ ☞

La communauté d'agglomération du Grand Avignon a fait de la Transition écologique son axe central de son Projet de Territoire. Dans ce cadre, le Grand Avignon propose aux communes un accompagnement interne sur la construction durable, la performance énergétique et le déploiement des énergies renouvelables. Afin de bénéficier de soutiens financiers supplémentaires pour les études à réaliser en ces domaines, il est proposé de mutualiser les moyens afin de s'inscrire dans le programme ACTEE : Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique.

Ce dispositif est un programme déposé par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) porteur principal et par ses co-financeurs. Son objectif est de mettre à disposition et financer des outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans deux domaines :

- L'efficacité énergétique des bâtiments publics
- La substitution d'énergie fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone

Il est proposé de mutualiser certaines prestations à travers un groupement de commande, notamment la réalisation d'audits et d'études et la réalisation d'un schéma Directeur Immobilier Energie (SDIE) véritable outil de base d'une gestion patrimoniale des bâtiments municipaux. La réalisation de ces prestations fera l'objet d'une candidature dans le programme ACTEE afin d'obtenir un financement maximum ;

La mutualisation est permise en cette matière, à travers la conclusion de groupements de commande, répondant à la définition de l'article L. 2113-6 du code de la commande publique, lequel dispose que « des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés public(s).

En outre, la conclusion d'achats groupés, par la massification du besoin, permet :

- D'être plus attractifs auprès des fournisseurs,
- De renforcer la position de l'acheteur dans la relation commerciale,
- D'obtenir de meilleurs prix par la massification des achats,
- De mutualiser la procédure de mise en concurrence,
- De donner l'occasion d'échanges sur les pratiques, les choix et les stratégies achats entre les membres du groupement,
- De mutualiser les compétences techniques des services des différents acheteurs.

**Considérant** le besoin de constituer un groupement de commandes en vue de la réalisation d'audits, d'études en vue d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments publics communaux et envisager le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire, et de pouvoir bénéficier d'un financement maximum dans le cadre du dispositif ACTEE

**Considérant** que le Grand Avignon est désigné comme coordonnateur du groupement ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

Après avoir ouï l'exposé,  
Et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'Unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la réalisation d'audits, d'études en vue d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments publics communaux et envisager le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire, et de pouvoir bénéficier d'un financement maximum dans le cadre du dispositif ACTEE

Fait et délibéré  
Les jours mois et an ci-dessus  
ont signé  
Pour copie conforme

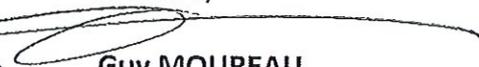
La secrétaire de séance,

Josette PULITI

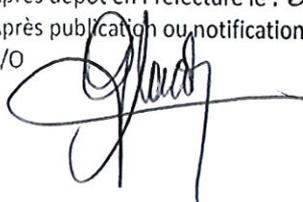


Le Maire,

Guy MOUREAU



Acte certifié exécutoire le : 04/10/2023  
Après dépôt en Préfecture le : 03/10/2023  
Après publication ou notification le : 04/10/2023  
P/O



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Accusé de réception en préfecture  
084-218400430-20231003-03-10-23DELIB02-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2023  
Date de réception préfecture : 03/10/2023